



COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 10 JANVIER 2018

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DGFIP - NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Comité Technique Local (CTL) s'est réuni le mercredi 10 janvier 2018 sous la présidence du Directeur, Yves-Marie GODEFROY pour étudier les points suivants :

- Volet emplois selon le PLF 2018,
- Ponts naturels 2018,
- Questions diverses,

En ouverture de ce Comité Technique Local, le Président a répondu à plusieurs points évoqués dans notre déclaration liminaire. C'était le premier CTL de Mr GODEFROY en Nouvelle-Calédonie et c'est un Président à l'écoute des agents et des problèmes qu'ils rencontrent qui s'est exprimé.

Déclaration liminaire

Les élus **FO-DGFIP** ont dénoncé et condamné les 2 nouvelles suppressions d'emplois pour la Nouvelle-Calédonie et les conditions de travail des agents qui allaient se détériorer encore un peu plus.

Suppressions d'emplois

En 2018, ce sont 1600 suppressions d'emplois que va supporter la DGFIP, représentant 97 % des suppressions de postes de l'État alors que notre administration n'en représente que 6 %, et qu'elle a supporté plus de 20 000 suppressions d'effectifs en 10 ans ! Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, l'impact de 2 suppressions d'emplois (-1C à la TPS et -1B à la DFIP) est considérable pour les services de la DFIP en Nouvelle-Calédonie qui au total entre 2007 et 2018 auront vu 21 emplois disparaître. Les services ne disposent plus de marges de manœuvres, et la gestion de chaque absence est un véritable casse tête pour les responsables des services et des postes. Au 1^{er} septembre 2018, les services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie compteront 141 emplois.

La direction a ensuite présenté les redéploiements d'emplois suivants :

Catégorie A : DFIP -1 TPS +1 / Catégorie B : DFIP -3 TPS+1 TPN+1 Paierie +1 / Catégorie C : DFIP+3 TPS -1 TPN -1 Paierie -1

En plus, DFIP Informatique : -1C +1B compensé par TPS : -1B +1C

Vote de **FO-DGFIP** sur les suppressions d'emplois : **CONTRE**

Ponts naturels

Le Président a présenté les dates relatives aux jours chômés et aux jours de fermeture pour les services de l'État retenues par le Haut-Commissaire de la République et le Président du gouvernement pour 2018, selon un arrêté du Haut Commissariat en date du 17 octobre 2017 et proposé de retenir ces mêmes dates pour les services de la DFIP.

- lundi 30 avril, vendredi 11 mai, vendredi 2 novembre et lundi 24 décembre.

Vote de **FO-DGFIP** : **POUR**

Questions diverses

- Le président a informé les membres du CTL que le transfert de la gestion de la commune de Canala de la Trésorerie de Poindimié à celle de La Foa était annulé en raison d'un vote négatif du conseil municipal de la commune de Canala.

Les représentants FO DGFIP sont intervenus pour :

- réitérer leur demande de permettre aux cadres A de postuler sur l'ensemble des postes vacants du territoire (comme pour les cadres B et C). Le Président a répondu favorablement.
- demander des transformations d'emplois de C en B afin d'anticiper les promotions futures et permettre aux promus de pouvoir occuper un poste en Nouvelle-Calédonie. Le Président a également répondu favorablement.

Vos élus Force Ouvrière

Alain DELBAUVE – Henri DOVIL – Violaine RIVERAIN
Yannick LAHAUT – Jean-Luc LEGRUX –

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

Comité Technique Local du 10 janvier 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En 10 ans, ce sont plus de 22000 emplois qui ont disparu à la DGFIP, soit 17,5 % des effectifs ! Notre administration a supporté depuis toutes ces années plus de 50 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires au nom d'une pseudo exemplarité et en 2018 la DGFIP va encore accroître sa contribution à la réduction des effectifs dans la Fonction Publique d'État. En effet, ce sont 1600 suppressions d'emplois que va supporter la DGFIP représentant 97 % des suppressions de postes de l'État alors que notre administration n'en représente que 6 %. Comment peut-on envisager l'avenir de nos missions dans un tel contexte ?

Depuis 2007, sans tenir compte d'une situation particulière en Nouvelle-Calédonie (législation spécifique, applications informatiques obsolètes, absence de Hélios ...), l'administration a supprimé 19 emplois auxquels vont venir s'ajouter les 2 suppressions prévues pour 2018.

Malgré la détérioration de leurs conditions de travail avec parfois des conséquences sur leur vie personnelle, le professionnalisme et le dévouement des personnels ont contribué jusqu'à maintenant à maintenir à flot notre administration mais pour combien de temps encore.

L'exemplarité sans limite de la DGFIP et de ses agents n'a que trop duré. FO DGFIP exprime aujourd'hui le ras le bol des personnels qui n'en peuvent plus d'être considérés comme des variables d'ajustement budgétaire. Ces agents exigent désormais que leurs légitimes demandes, pour obtenir des moyens ainsi qu'une véritable reconnaissance de leurs efforts soient prises en considération. N'oublions pas non plus la forte attente des agents en matière d'action sociale, notamment pour la restauration où il n'est pas normal qu'un agent des Finances en Nouvelle-Calédonie ne puisse pas bénéficier des mêmes droits qu'un agent en métropole ou dans un DOM.

De plus, face à cette saignée des emplois, concernant les personnels, leurs perspectives de carrières sont aussi mises à mal par les politiques budgétaires qui, outre la perte de leur pouvoir d'achat, visent aussi à remettre en cause leur possibilité d'avancement. Avec les plans ministériels de qualification qui ont diminué de plus de 60 % ces dernières années, ainsi que le rallongement des carrières induit par le protocole PPCR, on est en train de casser l'ascenseur social, seul espoir qu'il restait aux agents.

Et ce n'est pas la circulaire du Premier Ministre du 26 septembre 2017 concernant la mise en oeuvre du programme « Action publique 2022 » qui annonce la révision des missions de l'ensemble des acteurs publics pour répondre aux objectifs de réduction de la dépense publique, à savoir 60 milliards d'euros d'économies dont une partie sera réalisée par la suppression de 120 000 emplois, dont 50 000 dans la Fonction publique d'État qui va rassurer les agents. C'est dans ce but que les Ministres et le Comité Action Publique 2022 sont invités à proposer des transferts de missions entre les différents niveaux de collectivités, transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a déjà annoncé que le comptable public et les agents de la DGFIP ne seraient plus nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité des collectivités territoriales, du moins les plus importantes. En réponse à la question de F.O.- DGFIP lors du CTR du 28 novembre dernier, le Directeur Général a confirmé que cette question pourrait faire l'objet de propositions dans le cadre du Comité Action Publique 2022.

Les mesures que vous allez nous annoncer pour 2018 vont très fortement continuer à impacter le fonctionnement des services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie, services qui ne disposent déjà plus de marges de manoeuvre. Dans le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie qui en 2018 va devoir se prononcer sur une éventuelle auto-détermination, cette politique aveugle de suppressions d'emplois va venir fragiliser un peu plus nos services et nuire à la qualité du service rendu aux collectivités locales.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les propositions de suppressions d'emplois que vous allez nous proposer.

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL